

Non, la négociation n'est pas terminée!

Après quelques mois d'échanges et de rédaction, le travail de « clause à clause », qui consiste à convenir avec la partie patronale de l'intégration des divers éléments de l'entente de principe dans le texte de la convention, tire à sa fin. Ce travail d'écriture a progressé lentement, mais sans interruptions majeures; malgré tout, certains retards auraient pu être évités et force est de constater que des points majeurs restent encore à régler.

Le problème de l'addition de ressources pour l'année 2010-2011, en particulier, n'est toujours pas résolu. En juin dernier, afin que chaque collège sache de combien de ressources il dispose, nous avons convenu de répartir les 92 équivalents temps complet (ETC) prévus pour les nombreuses préparations (HP) comme l'ont été les transferts fédéraux ces dernières années. Le texte de l'entente montre clairement par ailleurs que, dès la première année, ces ressources devaient être placées au volet 1 de la tâche et devaient donc être utilisées pour réduire la lourdeur tant décriée de la tâche enseignante. Nous savons que c'était déjà le cas dans plusieurs collèges. Cependant, dans d'autres cégeps, l'addition de ressources n'a pas eu lieu et la direction a continué à les utiliser à d'autres fins que l'enseignement proprement dit, comme si aucune entente n'était intervenue sur ce point. Pour régler cette situation, la partie patronale nous propose simplement... de renoncer à ces ETC !

Par ailleurs, un autre obstacle au règlement concerne également nos gains relatifs à la diminution de la tâche d'en-

seignement. Pour que les changements au calcul de la charge individuelle (CI) touchant l'encadrement correspondent à l'ajout graduel de ressources, nous étions d'accord pour confier les travaux techniques à un comité, mais en convenant malgré tout de la première modification – le passage du coefficient du PES de 0,04 à 0,05 pour 490 PES et plus – qui serait effective en 2011-2012. La partie patronale prétend désormais que le comité ne serait plus tenu de modifier la CI pour les années subséquentes, mais simplement de trouver des façons d'intervenir efficacement sur l'encadrement des étudiantes et des étudiants. Une meilleure reconnaissance de l'encadrement dans notre tâche et une réduction du nombre maximal d'étudiantes et d'étudiants que l'on peut nous confier étaient pourtant au cœur de notre règlement; cela doit passer par la CI. Ajoutons que, durant toute la négociation, c'est nous qui avons insisté pour qu'il y ait des changements à ce chapitre et que jamais le Comité patronal de négociation des collèges (CPNC) ne nous a parlé d'autres façons de tenir compte de l'encadrement dans notre tâche.

La rémunération

L'avancement accéléré dans les quatre premiers échelons pose un problème d'application que la partie patronale n'avait visiblement pas anticipé. Compte tenu du statut contractuel des enseignantes et des enseignants de cégep, une interprétation stricte du texte de l'entente de principe modifiant la durée de séjour dans ces échelons aurait pu signifier une bonification de la rémunération de toutes celles et de tous ceux qui n'ont pas encore atteint le sommet de l'échelle. Pour le moment, le CPNC propose de n'accorder le gain salarial qu'à celles et à ceux qui se situent dans les quatre premiers échelons sans reconnaître les iniquités qui pourraient en résulter pour certaines ou certains.

En outre, après nous avoir répété durant toute la négo que l'ensemble des questions salariales relevait de la table centrale, le gouvernement a consenti, comme on le sait, une bonification salariale de 2 % à la FIQ à sa table sectorielle. Justifié par des problèmes d'attraction et de maintien en emploi qui se vivent aussi dans les cégeps, l'octroi de cette prime au niveau sectoriel nous a laissés perplexes! Par conséquent, bien que l'entente de principe, effectivement, ne comporte rien à cet égard, nous avons signalé à la partie patronale, dans le cadre de nos échanges, deux problèmes non résolus en bonne partie à cause de la confusion qui a régné en cours de pourparlers sur le lieu où devaient être traitées ces questions.

D'une part, nous avons ramené dans nos discussions la question des échelons 18, 19 et 20; cela nous est apparu d'autant plus justifié que, d'après les premiers résultats des travaux relatifs au maintien de l'équité salariale, les enseignantes et les enseignants des commissions scolaires bénéficieront d'un redresse-

ment salarial de 1,14 % à l'échelon 17. Appliquée à notre convention, en vertu de laquelle les 17 premiers échelons de notre structure de rémunération sont les mêmes que ceux de l'échelle salariale du primaire et du secondaire, cette mesure ferait en sorte qu'une amélioration beaucoup moins importante serait accordée aux profs détenant un diplôme de maîtrise et que celles et ceux qui ont un diplôme de doctorat n'en auraient tout simplement pas. L'exercice du maintien de l'équité salariale pourrait ainsi réduire la reconnaissance – déjà minimale – de nos diplômes de cycles supérieurs, une problématique dont le gouvernement refuse de discuter. D'autres groupes sont pourtant parvenus à régler des questions de rémunération dans le cadre de leur négociation sectorielle, mais le CPNC prétend toujours n'avoir aucun mandat en ce qui nous concerne. D'autre part, la partie patronale refuse toujours d'effectuer une correspondance importante, mais peu coûteuse, dans la structure salariale des enseignantes et des enseignants du Centre québécois de formation en aéronautique (CQFA).

Ainsi, même si le travail d'écriture de la nouvelle convention collective est pratiquement terminé, les discussions continuent d'achopper sur les sujets très sensibles que nous venons de décrire. D'ici la réunion du regroupement cégep des 17 et 18 février prochains, le comité de négociation et de mobilisation de la FNEEQ mettra tout en œuvre pour compléter la rédaction des derniers textes et pour obtenir la résolution des points en litige. Cette réunion sera un moment important pour décider si ce qui aura alors été obtenu est acceptable ou s'il faudra envisager des actions pour y parvenir.

